

# Emmaüs coupable d'être solidaire ?

Presse de la Manche  
01-06-2017

Muriel Hamard, responsable d'Emmaüs à Cherbourg, est convoquée par la Police des airs et des frontières (PAF) le 12 juin pour avoir accueilli deux sans-papiers dans la communauté. Thierry Kuhn, président d'Emmaüs France, ne cache pas son inquiétude.

Ces dernières heures, l'émotion est grande au sein du tissu associatif solidaire cherbourgeois. « Cela fait des années que l'on n'avait pas vu ça, souffle un responsable d'association. C'est incroyable. » L'histoire débute il y a environ un mois, lorsque deux sans-papiers, un Marocain et un Sénégalais, sont interpellés à Cherbourg.

L'un fait partie de la communauté Emmaüs locale depuis 2015, l'autre depuis début 2016. Une obligation de quitter le territoire français sous un mois leur est notifiée par des agents de la police des airs et des frontières (PAF).

## Délit de solidarité

Une semaine plus tard, Muriel Hamard, responsable de la communauté Emmaüs de Cherbourg, reçoit une convocation par la PAF. Elle est soupçonnée d'aide au séjour irrégulier d'étrangers et emploi de ceux-ci sans titre de séjour, ni autorisation de travail.

« Dire cela, c'est tout ignorer de notre mission, explique Thierry Kuhn, président d'Emmaüs France, très mobilisé. Les compagnons d'Emmaüs ne sont ni employés, ni salariés. Depuis plus de 60 ans, nous accueillons toutes les personnes en difficulté, à condition qu'une chambre soit disponible et que la per-



Emmaüs tend la main à tous ceux qui frappent à sa porte. La solidarité est-elle devenue un délit ?

sonne participe à la vie de la communauté. »

Des décennies après l'appel de l'Abbé Pierre, les communautés continuent d'offrir un mode de vie alternatif, où chacun peut retrouver sa dignité par l'activité et la vie en collectivité, avec un objectif inchangé : redevenir acteur de sa propre existence et venir en aide aux plus pauvres que soi. « Sur cette histoire, on est dans le fameux délit de solidarité, juge Thierry Kuhn. C'est très inquiétant. » Le cas de Cherbourgeois, rarissime ces dernières années, mobilise particulièrement Emmaüs France. De nombreuses communautés ont déjà affiché leur soutien. Avec la conviction que ce qu'il se passe dans le Cotentin peut très bien se reproduire partout.

Hier midi, les compagnons

de la communauté Emmaüs de Cherbourg ont été réunis pour qu'on leur explique la situation. « Ils sont révoltés, confie une membre d'Emmaüs. Les deux qui ont été interpellés sont très impliqués dans la communauté. Ils vont se mobiliser pour eux. » L'un des deux, qui doit passer un scanner dans les prochains jours, raconte avoir désormais peur de sortir.

Emmaüs accueille toute personne qui frappe à sa porte. Ainsi, l'accueil des étrangers, qu'ils soient en cours de régularisation ou sans papiers, demandeurs d'asile ou déboutés, est une valeur fondamentale au sein du mouvement. Français et étrangers y partagent les valeurs. « En France, on trouve 117 communautés et 4 500 compagnons accueillis, poursuit Thierry Kuhn. Tout le

monde sait ce que l'on fait, c'est revendiqué. En 2009, l'article L622-1, contraire au dispositif européen, avait été beaucoup utilisé et plusieurs responsables de communautés avaient été inquiétés. De nombreuses associations s'étaient mobilisées. Ces derniers mois, on constate une recrudescence de la problématique. Des bénévoles ont notamment été inquiétés. Il suffit qu'un procureur ou préfet fasse un excès de zèle. Plus généralement, la question des migrants est un peu exacerbée en France ces derniers mois. Il y a sans doute une crainte de l'extrême-droite. » Emmaüs propose un accompagnement global, adapté au parcours et au projet de chacun, qui doit permettre de retrouver autonomie, confiance en soi et dynamique de projets.

ry Kuhn, qui sera sans doute présent le 12 juin. Elle est salariée. Si quelqu'un doit être inquiété à partir du moment où l'on juge que la solidarité est un délit, c'est moi. Nous avons un combat à mener. Il est juridique. Il est politique. »

Julien MUNOZ

« Si quelqu'un doit être inquiété à partir du moment où l'on juge que la solidarité est un délit, c'est moi »



**Thierry Kuhn**  
président d'Emmaüs France

## Mobilisation le 12 juin

D'abord prévue pour ce vendredi, la convocation de Muriel Hamard à la PAF est reportée au lundi 12 juin. De nombreuses associations devraient se mobiliser, y compris des antennes nationales d'Emmaüs. Hier, Thierry Kuhn a envoyé un courrier à la PAF. « La responsable locale n'est absolument pas responsable de cette situation, conclut Thier-

## C'est quoi, ce « délit de solidarité » ?

Si le terme de « délit de solidarité » n'est inscrit nulle part dans le code civil, le principe de base est connu et se raccroche à l'article L622-1 : il est interdit d'aider une personne qui n'est pas autorisée à être en France. Les cas se sont multipliés à la fin des années quatre-vingt-dix, avant d'être mis en lumière à

travers l'éprouvant film Welcome, où Vincent Lindon se prenait d'affection pour un jeune irakien qui rêvait de traverser la Manche à la nage pour rejoindre sa fiancée. La loi du 31 décembre 2012, tout en conservant le fameux article (voir ci-contre) voulait établir une distinction claire entre des réseaux de trafic

et les bénévoles et membres des associations, ainsi que les autres citoyens. Force est de constater, pourtant, que plusieurs procès ont eu lieu pendant le quinquennat de François Hollande. Ce délit est puni de cinq d'ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.